

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie
M22- 0056527
171423
pec
ACC Annul
remplace
N°0121423

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1042 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : AIT MERIM Bouloum
 Date de naissance : 01/01/1969
 Adresse : Habifuelle
 Tél. 06 8962 9854 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/08/2017
 Nom et prénom du malade : ZARIT FATIMA Age: 73
 Lui-même Conjoint Enfant

Lien de parenté : Nature de la maladie :
 S + P malade de la

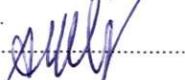
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0056527

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :
 Nom de l'adhérent(e) :
 Total des frais engagés :
 Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| | | | | |
| | | | | |

EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur | Date | Montant de la Facture |
|--|------|-----------------------|
| | | |
| | | |

ANALYSES - RADIGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Cœfficients | Montant des Honoraires |
|---|------|-----------------------------|------------------------|
| | | | |
| | | | |

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|----------------------------------|----------------|--------|-----|-----|-----|---------------------------------|
| | | A M | P C | I M | I V | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

| SOINS DENTAIRES | Dents Traitées | Nature des Soins | Coefficient | |
|-----------------|--|--|---|---|
| | 3 7 3 4 4 7 1 6 2 5 Dent 18h Dent 25 | Ex Ex Ex Ex Ex Dent Dent Dent | D 1.1 D 1.0 D 1.0 D 1.0 D 1.0 D 1.2 D 1.2 | COEFFICIENT DES TRAVAUX D74. |
| | | | | MONTANTS DES SOINS 14.80 DH |
| | | | | DEBUT D'EXECUTION 03.18.23 |
| | | | | FIN D'EXECUTION 22.01.24 |
| | | | | COEFFICIENT DES TRAVAUX 475 |
| | | | | MONTANTS DES SOINS 9500 DH |
| | | | | DATE DU DEVIS 22.01.24 |
| | | | | DATE DE L'EXECUTION 0 |
| | | | | VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS Avenue <i>[Signature]</i> Imm. 1 Appart. n° 0, Thala Casablanca Tél. 52.44.73 |
| | | | | VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION |

N° Dossier: 171423
N° Dossier externe: ACC-01042-10 08 2023
Type de dossier: DENTAIRE
Bénéficiaire: ZARRIT FATIMA
Situation: En attente
Sous-situation: ---
Date de début: 10-08-2023
Date de fin:
Date de saisie: 10-08-2023
Événement:

Commentaires pour l'édition

Ajouter

Commentaires ajoutés

| Date | Commentaire |
|------------|--|
| 01-02-2024 | NCUVELACC D 69 +D 476 EXT 34 37 +47-16-26 +DET 2S ET COM 14 +STEL SJP 15 16 25 ET ST 34 35 36 37 S/R RX APRES DR TAIFY |